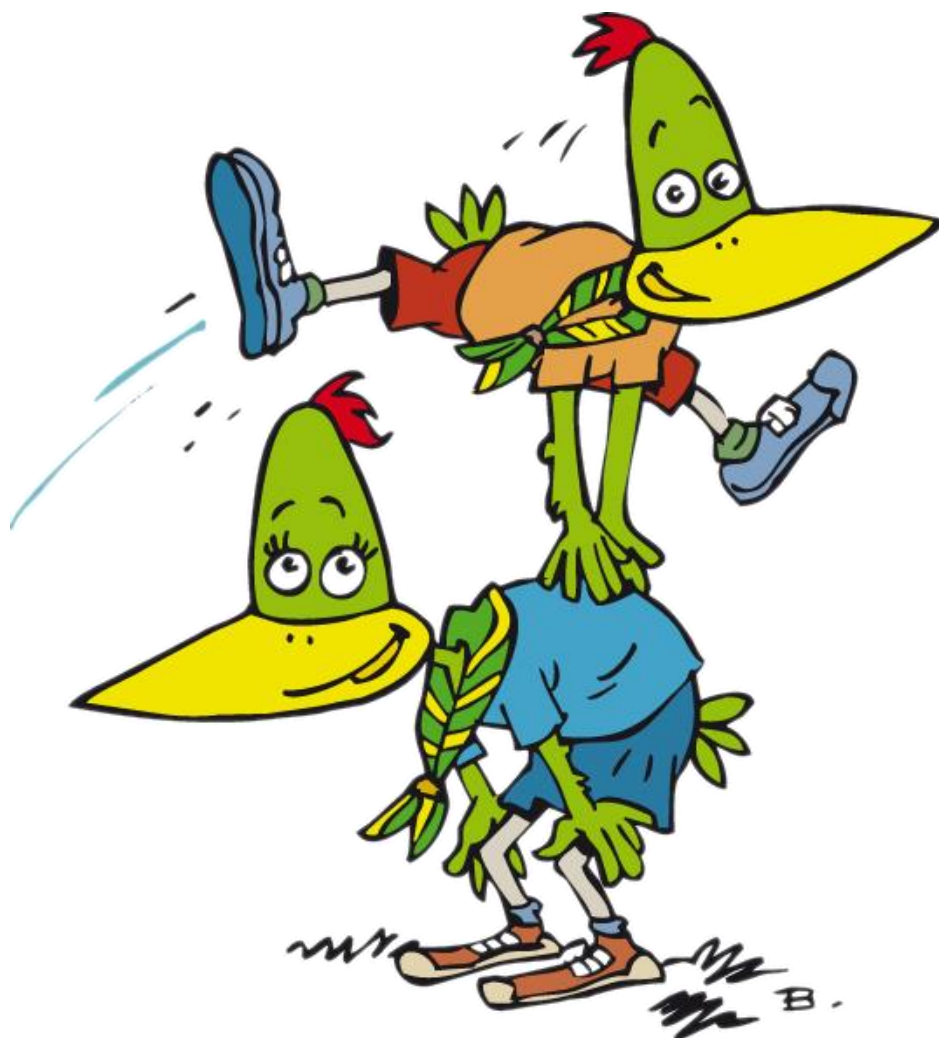




Camp 2022

DINANT



Chers Parents,

L'objectif de ce carnet est de vous présenter brièvement le camp Patro qui aura lieu à Dinant du 1^{er} au 11 août. Nous espérons que vous y trouverez tous les renseignements que vous souhaitez. Si toutefois, il vous restait une hésitation, n'hésitez pas à nous contacter !

Temps fort de la vie Patro, source de souvenirs inoubliables et prise d'autonomie formidable, un camp est une étape importante pour les enfants.

Toute l'équipe d'animation souhaite donc que sa suppression ne serve pas de « punition » en cas de problème, scolaire ou autre.

En vous remerciant de votre attention et de la confiance que vous nous accordez, nous vous souhaitons de bonnes vacances et espérons pouvoir compter sur vos enfants.

L'équipe d'animation.

Manon, Emeline, Jean-Baptiste, Cyrielle, Suzanna, et Timour

Modalités :

L'inscription au camp n'est valable que si l'**autorisation parentale** est remplie et rendue le 1^{er} jour du camp.

Le paiement du camp est à verser le plus tôt possible sur le compte n°

BE66 0341 6929 2243

Le prix du camp est de **80€** pour le premier enfant et **60€** pour les autres enfants vivant sous le même toit. Cependant, pour les participants qui ne sont pas encore affiliés, il faut ajouter 12€ pour couvrir les frais d'affiliation (et donc d'assurance). En effet, il est inconcevable que nous prenions le risque de partir au camp avec quelqu'un qui n'est pas assuré, nous supposons que tout le monde comprendra aisément pourquoi...

Un **acompte de 30€** (**20€** pour les autres enfants vivant sous le même toit) doit être versé sur le compte ci-dessus pour valider l'inscription au camp pour le **25 juillet** au plus tard. En communication pour le paiement comme pour l'acompte, indiquer : Camp Patro 2022 et le(s) nom(s) de(s) enfant(s) + assurance 2022 (si elle n'a pas encore été payée).

Subsides de l'ONE :

Depuis plus de 20 ans maintenant, notre patro est agréé et subsidié par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Depuis des années, une réforme fiscale permet de déduire de ses revenus imposables les frais de garde d'enfants de moins de douze ans dans un centre de vacances reconnu par l'ONE. C'est pour cela que les parents d'enfants de moins de 14 ans lors de leur participation au camp de 2021 se sont vus remettre une attestation leur permettant de déduire des frais de camp de leurs revenus imposables.

Cette déduction fiscale peut être accordée jusqu'à 13€ par jour de garde : on en est loin dans nos camps Patro. C'est pour cela que notre trésorier vous propose la chose suivante : si vous payiez 9 euros de plus, par enfant, pour l'inscription au camp, ces 9 euros pourraient couvrir d'ores et déjà l'affiliation de votre enfant pour l'année prochaine. Vous n'avez rien à y perdre, et si les conditions de fiscalité et d'âge sont remplies, vous pourriez y gagner quelques euros. Cette attestation fiscale vous sera remise après le camp, en même temps que l'attestation destinée à la mutuelle.

Si ce n'est pas clair, parlez-en à un des animateurs ou téléphonez à la grande trésorière (A-M. Vandamme) au 0497/83.87.67. Si vous avez compris, ne dites pas « le camp a augmenté de 9 euros » mais bien « le camp a encore diminué cette année grâce aux animateurs formés qui permettent d'obtenir des subsides et des déductions fiscales via l'ONE » ... 😊

Pour tout contact, questions, renseignements avant le camp :



Pour les Benjamins : (6-9 ans)	Emeline	0475/53.15.93
	Manon	0491/87.96.85

Pour les Chevaliers : (9-12 ans)	Cyrielle	0474/10.24.18
	Jean-Baptiste	0474/06.11.22

Pour les Conquérants : (12-14 ans)	Suzanna	0493/67.19.78
---------------------------------------	---------	---------------

Pour les Grands : (14 ans et +)	Timour	0499/36.00.63 (Président)
------------------------------------	--------	---------------------------

Avant de priver votre enfant de camp pour une question d'argent, contactez A-M. Vandamme au 0497/83.87.67 ou parlez-en à un animateur.



Arrivée

Nous attendons les enfants le lundi **1^{er} août entre 17h30 et 18h30** à Dinant. Nous vous demandons de bien vouloir respecter la fourchette horaire afin de ne pas perturber le planning de la veillée qui suivra votre départ.

Afin de pouvoir installer vos enfants à votre aise et de bien commencer le camp tous ensemble, nous vous invitons à passer le premier repas tous ensemble.

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de réserver votre/vos repas (BBQ - 5 € par personne auprès de Manon : 0491/87.96.85) en nous précisant le nombre de personnes présentes avec vous (sans compter les participants au camp) et ce, pour le **20 juillet**, au plus tard.

Retour

Nous vous donnons rendez-vous le mercredi **11 août entre 10h et 11h** à Dinant également. Il vous sera également demandé de respecter cette tranche horaire afin de ne pas priver votre enfant de la fête que doit être le dernier rassemblement ni d'empêcher les animateurs de ranger correctement les locaux pour les occupants suivants.

Itinéraire

Au besoin, un itinéraire peut être fourni.

A proximité du camp, vous pourrez suivre des flèches « Patro ».



Si vous êtes dans l'incapacité d'organiser le transport de votre(vos) enfant(s), merci de nous avertir afin qu'une solution puisse rapidement être trouvée.

Parlons courrier....

Il peut être adressé aux enfants comme suit :

Mr (ou Melle)..... (Nom et Prénom)

Patro Saint-Nicolas et Pierre

Rue Pont Cajot, 4

5500 Dinant



Oserions-nous rappeler comme les enfants adorent recevoir des nouvelles, c'est pourquoi il est peut-être intéressant de fournir cette adresse aux grands-parents, parrain, marraine et compagnie, ...

Il peut également être intéressant de prévoir des enveloppes et des timbres pour vos enfants afin que, vous aussi, vous puissiez recevoir du courrier.

Argent de poche

L'argent de poche n'est en aucun cas nécessaire.

Si vous souhaitez néanmoins que vos enfants disposent de quelques Euros (en cas de sortie extra, passage devant un magasin, ...), nous vous conseillons de remettre une enveloppe contenant ceux-ci à son nom à son animateur ou animatrice.

Conseils et astuces pratiques pour le camp :

- ✓ Idéalement, tous les effets personnels seront marqués ... en pratique on reconnaît plus facilement un pull que des chaussettes blanches et on abandonne plus vite sa casquette que sa valise... Ne pas oublier le foulard (ça aussi tout le monde a le même !).
- ✓ Avant le départ, on traitera les cheveux, sacs de couchage, manteaux et couvre-chefs avec un produit **anti-poux**. Les poux se propageant très vite, nous vous demanderons d'être vigilants sur ce point.
- ✓ Faites participer l'enfant à la confection de son sac, il saura ainsi ce qu'il a et où.
- ✓ N'hésitez pas à prévoir des enveloppes complétées avec timbre et adresse, du papier et de quoi écrire, sinon vous ne recevrez pas beaucoup de courrier ...
- ✓ Pas de couteau, canif, briquet, ni de gsm (pour les - 12 ans) ou autres appareils numériques (ipod, tablettes, liseuses, consoles de jeux, ...). Ces appareils servent à la maison, mais pas au camp 😊

Pour les +12 ans qui prennent leur gsm : ceux-ci seraient donnés aux animateurs et ils ne l'auraient que quelques fois durant le camp (à la convenance des animateurs).

!/! En cas d'urgence, **ET EN CAS D'URGENCE UNIQUEMENT !!!** vous pouvez joindre le président par téléphone : Timour (0499/36.00.63)

Liste des effets à emporter au camp

Toilette

- savon de douche
- 4 gants de toilettes
- 5 essuies
- 1 brosse à dents + étui
- dentifrice
- gobelet
- peigne ou brosse
- shampoing
- crème solaire (haute protection)
- cotons-tiges
- serviettes hygiéniques (au cas où...)
- Trousse de toilette



Linge de rechange

- Le foulard patro (obligatoire)
- 5 shorts
- 2 pantalons
- 1 training (facultatif)
- 14 paires de chaussettes (minimum)
- 10-12 slips ou culottes
- pyjama
- une « belle » tenue (pour les veillées un peu + chic)
- 3 pulls ou sweat-shirts
- 10 t-shirts ou polos
- maillot
- mouchoirs
- sac pour le linge sale (une taie ou un sac en tissu, **surtout pas en plastique**)
- vêtement de pluie (anorak ou K-Way)
- !/!** Prenez en compte que tous les vêtements sont susceptibles d'être salis ! Veillez également à choisir des vêtements dans lesquels votre enfant se sent à l'aise

Chaussures

- Chaussures de marche
- Tongs (idéal pour les douches)
- Bottes en caoutchouc
- Pantoufles ou espadrilles
- minimum 2 paires de Baskets (au cas où une paire serait trempée)

Literie

- Lit de camp ou matelas pneumatique
- Sac de couchage
- Couverture ou plaid (facultatif)
- Ton nounours 😊

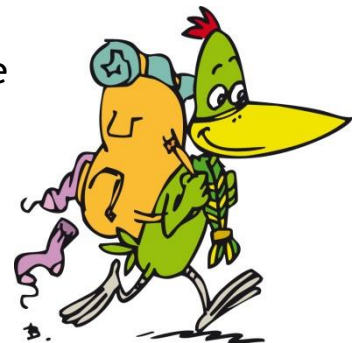


!/! Les moins de 12 ans et les plus de 12 ans seront séparés :

- ❖ Les moins de 12 ans dormiront en bâtiment.
- ❖ Les plus de 12 ans dormiront en tentes. Les nuits pouvant parfois être froides, il est conseillé de prendre un plaid en plus du sac de couchage.

Divers

- Un sac à dos
- Un livre (facultatif)
- Une lampe de poche + piles
- Un pot de choco ou de confiture pour le déjeuner
- Une gourde solide (qui ne fuit pas)
- Une casquette



NB :

Les sacs à bandoulières ou sacs ficelle type « piscine » ne conviennent pas et sont très dérangeant pour le dos de votre enfant !!!

NB 2 :

Le sac à dos des +12 ans doit pouvoir contenir des affaires et de la nourriture pour 3 jours. Les sacs à dos de randonnée sont donc vivement recommandés.

RAPPEL : Ni canif, Ni couteau, Ni briquet, Ni objet de valeur !!!

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou vol ou casse d'un objet non autorisé au camp.

Check-list, à l'attention des parents, des documents à donner au président

- La fiche médicale et les éventuels médicaments que doit prendre l'enfant
- Sa carte d'identité
- Le règlement signé par l'enfant (voir page suivante)
- L'autorisation parentale (voir page suivante) avec une vignette minimum
- L'attestation donnée par votre employeur pour un remboursement du camp
- Et éventuellement son argent de poche



Nous insistons sur le fait de vous munir de tous les papiers demandés

Nous restons à votre disponibilité pour toutes questions éventuelles !



REGLEMENT

1. Tout enfant est responsable de ses effets personnels.
2. Il est interdit de quitter le camp et ceci à toute heure du jour (et de nuit) sauf autorisation spéciale.
3. La politesse, le bon langage et le respect des décisions prises sont de rigueur.
4. Interdiction d'entrer dans l'intendance et dans le local de matériel sans autorisation spéciale.
5. La vaisselle doit être faite convenablement !
6. La nourriture coûte cher et est précieuse, ne la gaspillez pas ! Ce qui équivaut également pour l'eau.
7. La location des bâtiments coûte cher aussi ; il s'agit donc de ne pas dégrader le matériel.
L'enfant non soucieux de cela devra rembourser ce qu'il aura abîmé !
8. La propreté est à respecter en tout lieu et surtout aux W.C. et aux douches.
9. Chacun mérite respect et considération de tous. Un effort particulier est donc demandé.
10. Que ce soit sur la route, dans les bois, dans les locaux, lors de baignades ou durant les jeux, la prudence est indispensable.
11. Il est strictement interdit de jouer avec le feu.

Signature de l'enfant* :

* En signant ce règlement, tu t'engages à le respecter sur toute la durée du camp, et à assumer les conséquences si un manquement vient à se présenter.



AUTORISATION PARENTALE

A compléter par le parent/tuteur :

JE SOUSSIGNÉ(E) (Nom et prénom)

PÈRE MÈRE TUTEUR RÉPONDANT

AUTORISE (Nom et prénom).....

.....

À PARTICIPER À L'ACTIVITÉ (Nom du Patro)

QUI SE DEROULERA DU 01/08/2020 AU 11/08/2020 A : Dinant

EN : Belgique

Date et signature du parent/tuteur



Fiche Santé

Cher(s) parent(s),

En tant que parent ou tuteur, vous connaissez mieux que quiconque l'enfant que vous nous confiez. Nous vous demandons donc de remplir cette fiche santé le plus précisément possible, afin que nous puissions y trouver l'information nécessaire et préalable à tout soin en cas de maladie ou d'incident. N'hésitez pas à y indiquer tout ce qui pourrait nous aider à mieux cerner ou mieux comprendre votre enfant ainsi que toutes les informations qui nous permettront de réagir le plus adéquatement possible.

Nous vous remercions de votre collaboration,
L'équipe d'animation du Patro de Luttre & Liberchies.

NOM et PRÉNOM du participant :

Numéro du registre national :

DATE DE NAISSANCE : POIDS :

ADRESSE :

.....

2 personnes à contacter en cas d'urgence :

NOM Lien de parenté

Téléphone(s)

E-mail

NOM Lien de parenté

Téléphone(s)

E-mail

NOM et TÉLÉPHONE du médecin de famille :

.....

Le participant peut-il participer aux activités proposées? (sport, excursions, jeux, natation...)

.....

Si pas, quelle(s) est(sont) la(les) Raison(s) d'une éventuelle non-participation ?

.....

.....
Y a-t-il des données médicales spécifiques importantes à connaître pour le bon déroulement de l'activité/ du séjour? (problèmes cardiaques, épilepsie, asthme, diabète, mal des transports, rhumatisme, somnambulisme, affections cutanées, handicap moteur ou mental...) Merci d'indiquer la fréquence, la gravité et les actions à mettre en œuvre pour les éviter et/ou y réagir.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelles sont les maladies ou les interventions médicales qu'a dû subir le participant? (Merci d'indiquer l'année) :.....

.....
.....
.....
.....

Le participant est-il en ordre de vaccination contre le Tétanos? Oui Non

Le participant est-il allergique à certaines substances, aliments ou médicaments?

Si oui, lesquels ?

.....
.....

Quelles en sont les conséquences ?

.....

Le participant doit-il suivre un régime alimentaire? Si oui, lequel?

.....
.....
.....

Y-a-t-il d'autres renseignements concernant le participant que vous jugez importants de mentionner ? (insomnie, incontinence nocturne, troubles psychiques ou physiques, port de lunettes ou d'appareil auditif...)

.....
.....
.....
.....

Le participant doit-il prendre des médicaments ? Si oui lesquels, en quelle quantité et quand ?

.....
.....
.....
.....

Est-il autonome dans la prise de ces médicaments ? *(Nous rappelons que les médicaments ne peuvent pas être partagés entre les participants)*

.....

REMARQUE :

Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments cités ci-dessous et ce à bon escient : du paracétamol ; du lopéramide (aux plus de 6 ans) ; de la crème à l'arnica ; de la crème Euceta® ou Calendeel® ; du désinfectant (Cédium® ou Isobétadine®) ; du Flamigel®.

« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par le responsable de centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale. »

Ces informations seront utilisées pour le suivi journalier de votre enfant et sont réservées à une utilisation interne au patro par l'équipe de cadres et le cas échéant par les prestataires de santé consultés. Conformément à la loi sur le traitement des données personnelles, vous pouvez les consulter et les modifier à tout moment. Ces données seront détruites un an après le séjour si aucun dossier n'est ouvert.

VIGNETTE DE MUTUELLE

[Empty box for Mutual Insurance Vignette]

Date et signature du parent/tuteur

[Empty box for Date and Signature of Parent/Guardian]